

AFFAIRE N° 39/21. - Rattachement au Budget Primitif de 1971.  
par autorisation spéciale d'un emprunt de 15 000 000 de Frs CFA, pour  
l'acquisition d'un terrain bâti.

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous demander l'autorisation de rattacher au Budget de 1971 l'emprunt de 15 000 000 de Frs CFA, réalisé auprès de la CAISSE CENTRALE des MUTUELLES AGRICOLES pour l'acquisition d'un terrain bâti au Brôlé, pour l'aménagement d'un Centre Municipal, savoir :

au chapitre 904

en dépenses à l'article 210 .....	15 000 000 Frs
en recettes à l'article 1664-8 - emprunt avec la CAISSE CENTRALE des MUTUELLES AGRICOLES .....	15 000 000 Frs

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

*Lu*  
*Lucret. Louis de 8 Avril 1971*  
*bon de l'Etat*  
*de l'Administration*  
*signé: M. Tereh*  
*bon copie certifiée conforme*  
*le Directeur des Affaires Financières*  
*M. C. Aboucar*